

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 9 septembre 1812.

EXTERIEUR.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Washington, 20 juillet. Le rapport du comité des relations extérieures sur le message du président des États-Unis, en date du 1.er juin, vient de paraître. Cette pièce, qui développe dans toute leur étendue nos griefs contre l'Angleterre, excite ici l'attention au plus haut degré. Ce rapport est placé à la suite du message du président, et publié sous ce titre : *Guerre déclarée contre la Grande-Bretagne par les États-Unis d'Amérique, avec une exposition des motifs qui y ont donné lieu.*

Voici le texte de cette pièce, un des documens historiques les plus complets qu'on puisse présenter sur la source, la nature et les effets de nos différends avec l'Angleterre :

Le comité des relations extérieures, auquel étoit renvoyé les messages du président des États-Unis, à la date du 1.er juin 1812, rapporte,

Qu'après l'expérience que les États-Unis ont eue de la plus grande injustice du gouvernement anglais envers eux, confirmée par tant d'actes de violence et d'oppression, il sera plus difficile de justifier au monde impartial leur patience, que les mesures aux quelles il est devenu nécessaire de recourir, pour venger les torts et défendre les droits et l'honneur de la nation. Votre comité a la satisfaction d'observer, d'après un coup-d'œil impartial sur la conduite des États-Unis, qu'elle est exempte de toute censure.

Si une longue patience au milieu des injures doit jamais être considérée comme une vertu dans une nation, elle est alors particulièrement propre aux États-Unis. Jamais aucun peuple n'eut de motifs plus forts d'aimer la paix, aussi aucun peuple ne l'a aimée plus sincèrement.

Cependant, le moment est maintenant arrivé où les États-Unis doivent soutenir leur caractère et le rang qu'ils occupent parmi les nations de la terre, ou se soumettre, à la plus honteuse dégradation. La patience a cessé d'être une vertu. La guerre d'un côté, et la paix de l'autre, est une situation aussi ruineuse qu'elle est honteuse. La folle ambition, la soif du pouvoir, et l'avarice commerciale de la Grande-Bretagne, s'arrogeant la domination entière de l'Océan, et y exerçant la tyrannie criminelle et illimitée n'ont laissé aux nations neutres d'alternative que de renoncer basement à leurs droits ou de les défendre de tout leur pouvoir. Heureusement pour les États-Unis, leur destinée, par la providence du ciel, est entre leurs mains. La crise n'est formidable que par leur amour pour la paix. Aussitôt qu'il devient un devoir de quitter cette situation, le danger disparoit. Ils n'ont pas souffert de torts, ils n'ont pas essayé d'insultes, quelques grandes qu'elles soient, pour lesquelles ils ne puissent obtenir de redressement.

Il y a plus de sept ans écoulés depuis le commencement de ce système d'agression hostile par le gouvernement britannique, contre les droits et les intérêts des États-Unis. La manière avec laquelle on l'a commencé, n'est pas moins hostile que l'esprit avec lequel on l'a poursuivi. Les

États-Unis ont invariablement fait tout ce qui dépendoit d'eux pour conserver les relations d'amitié avec la Grande-Bretagne. Ils ont donné une preuve distinguée de cette disposition, au moment où ils ont été faits victimes d'une politique opposée. Les torts de la dernière guerre n'avoient point été oubliés au commencement de la présente. Il nous avoient avertis des dangers qu'on cherchoit à éloigner. Déjà en 1804, le ministre des États-Unis à Londres eut l'instruction d'inviter le gouvernement britannique à entrer en négociation sur tous les points qui pourroient produire une collision entre les deux pays, pendant la guerre, et à proposer un arrangement relativement à ses réclamations d'après une base raisonnable. L'invitation fut acceptée. Une négociation avoit commencée, et rien n'annonçoit de pouvoir seulement douter qu'elle ne fut terminée à la satisfaction des deux parties. Ce fut à cette époque, et dans ces circonstances, qu'une attaque a été faite, par surprise, contre une branche importante du commerce américain, qui a lésé toutes les parties des États-Unis, et a ruiné plusieurs de leurs citoyens.

Le commerce contre lequel cette attaque a été faite si inopinément, étoit celui que les États-Unis faisoient avec les colonies françaises et espagnoles, et avec celles des autres ennemis de la Grande-Bretagne; commerce juste en lui-même, sanctionné par l'exemple de la Grande-Bretagne, eu égard au commerce avec ses colonies, sanctionné par un acte solennel entre les deux gouvernemens dans la dernière guerre, et sanctionné par l'usage qu'en fait le gouvernement britannique dans la guerre actuelle, plus de deux ans étant écoulés sans qu'il en ait été fait aucune mention.

L'injustice de cette attaque ne sauroit être égalée que par l'absurdité du prétexte qu'on cite pour la justifier. Le gouvernement britannique prétendoit qu'en cas d'une guerre, son ennemi n'avoit aucun droit de modifier les réglemens coloniaux, voulant mitiger les calamités de la guerre en faveur des habitans de ses colonies. Cette prétention, particulière à la Grande-Bretagne, est entièrement incompatible avec le droit de souveraineté de tout Etat indépendant. Si nous recourons à la loi des nations, bien établie et universellement admise, nous ne trouvons aucune sanction de cette nature dans ce code vénérable. La souveraineté de tout Etat est si co-extensive avec ses territoires, qu'on ne peut ni déroger à ses droits, ni les mutiler dans aucune de ses parties, excepté par la conquête. Les nations neutres ont droit de commercer avec tous les ports d'une puissance belligérante qui ne sont pas légalement bloqués, et y porter toutes les marchandises qui ne sont pas de contrebande de guerre. Telle est l'absurdité de cette prétention, que votre comité seul, surtout après la manière habile avec laquelle elle a été réfutée et exposée, qu'il insulteroit au jugement de la chambre s'il s'y arrêtait plus long-temps; et si quelque chose pouvoit ajouter à l'extrême injustice du gouvernement britannique dans cette affaire, ce seroit le contraste que présente sa conduite à l'égard de ce commerce, et à l'égard d'un semblable commerce que font les neutres avec ses colonies. L'u-

nivers sait que la Grande-Bretagne règle son propre commerce, en guerre comme en paix, dans la métropole comme dans ses colonies, suivant ses intérêts; qu'en temps de guerre elle se relâche sur les restrictions de son système colonial en faveur des colonies, et qu'on ne lui a jamais observé qu'elle n'avoit pas le droit de le faire, ou qu'un neutre, en profitant de ce relâchement, violoit le droit de guerre de son ennemi. Mais tout est permis à la Grande-Bretagne; ce n'est que dans un commerce avec ses ennemis que les États-Unis peuvent avoir tort; avec eux, tout commerce est illégal.

En 1795, le gouvernement britannique attaqua la même branche de notre commerce neutre, ce qui faillit à envelopper dans une guerre les deux pays. Ce différend cependant fut ajusté amicalement. La prétention disparut, et l'on fit réparation aux États-Unis pour les pertes qu'ils avoient essuyées. On pouvoit justement inférer de cet arrangement, que le commerce étoit jugé légal par le gouvernement britannique, et qu'il ne seroit plus troublé.

Si le gouvernement britannique avoit résolu de contester ce commerce aux neutres, il étoit dû au caractère de la nation anglaise de faire connoître cette décision au gouvernement des États-Unis. L'existence d'une négociation qui avoit été provoquée par notre gouvernement, dans le dessein de prévenir un différend par quelque arrangement amical de leurs prétentions respectives, autorisoit infiniment cette notification, en même temps qu'elle présentoit la plus belle occasion de le faire.

Mais une politique bien différente animoit le cabinet anglais de ce temps. La confiance libérale et les ouvertures amicales des États-Unis n'ont servi qu'à les attirer dans un piège. Constant dans son dessein et inflexiblement hostile envers ce pays, le gouvernement britannique attendoit avec calme le moment où il pourroit porter le coup le plus mortel à nos intérêts. Un commerce, juste par lui-même, et qui étoit encore appuyé sur tant de gages forts et sacrés, étoit considéré libre. Nos concitoyens, avec leur industrie et avec cet esprit d'entreprise qui leur est propre, y avoient mis une portion considérable de leur fortune, qu'ils confioient à la mer, n'ayant d'autre protection que la loi des nations et la confiance qu'ils mettoient dans la justice et l'amitié de la nation britannique. Dans ce moment, le coup inattendu fut porté: plusieurs de nos vaisseaux furent saisis, conduits dans les ports, et condamnés par un tribunal qui, tout en professant de respecter la loi des nations, obéit aux ordres de son gouvernement. Cent vaisseaux furent repoussés de l'Océan, et le commerce lui-même fut en grande partie étouffé. L'effet produit par cette attaque contre le commerce légal des États-Unis fut tel qu'on peut attendre d'un peuple vertueux, indépendant et offensé au plus haut point. Il n'y eut qu'un seul sentiment dans toute la nation américaine. On n'eut d'égard à aucun intérêt local ni à aucun motif sordide; sans considérer les parties qui souffroient le plus, la violation de nos droits fut regardée comme une cause commune; et d'une extrémité de notre union à l'autre, on entendit la voix d'un peuple uni, qui appela son gouvernement à venger ses torts et à défendre les droits et l'honneur du pays.

Depuis cette époque, le gouvernement anglais a continué de violer les droits et les intérêts des États-Unis, méprisant dans plusieurs cas des devoirs qui ont jusqu'à présent été regardés sacrés par les nations civilisées.

En mai 1806, toutes les côtes du continent, depuis l'Elbe jusqu'à Brest inclusivement, furent déclarées en état de blocus. Par cet acte, les principes bien établis de la loi des nations, principes qui, depuis des siècles, ont servi de guides et fixé les limites entre les droits des puissances belligérantes et neutres, furent violés. D'après la loi des nations, ainsi que la Grande-Bretagne l'a reconnu elle-même, aucun blocus n'est légal, à moins qu'il ne soit soutenu par des forces proportionnées; et l'on ne prétendra sûrement pas qu'une force proportionnée ait été employée à ce blocus dans son étendue. Si la Grande-Bretagne étoit ou non dans l'état d'établir légalement un blocus aussi étendu, considérant la guerre où elle étoit engagée, et qui demandoit des opérations navales considérables, c'est une question qu'il n'est pas nécessaire d'examiner dans ce moment. Il suffit de savoir que des forces proportionnées n'y ont point été employées, et ceci est évident par les termes du blocus même, par lequel, comparativement, une portion seulement peu considérable de la côte étoit déclarée dans l'état de blocus le plus rigoureux. L'objection contre cette mesure n'est point atténuée par cette circonstance. Aussitôt que le blocus n'étoit pas appuyé par une force proportionnée, il devenoit illégal, quelle que fut la raison de ce manque. La puissance belligérante qui établit un blocus ne peut pas se soustraire à l'obligation d'y employer la force, sous quelques prétexte que ce soit. Relâcher un blocus qu'on ne peut maintenir, seroit pour une puissance belligérante un raffinement d'injustice, qui n'exalte pas moins au jugement qu'il ne répugne à la loi des nations.

Prétendre se faire un mérite de la mitigation d'une peine que l'on n'avoit pas le pouvoir, ou que l'on ne trouvoit pas convenable d'infliger, seroit une nouvelle manière d'empiéter sur les droits des neutres. Votre comité croit devoir remarquer que cet acte du gouvernement britannique ne paroît pas avoir été adopté dans le sens qu'on lui a donné depuis. En considérant toutes les circonstances qui ont accompagné cette mesure, et surtout le caractère de l'homme d'état distingué qui l'a annoncée, nous sommes persuadés qu'elle a été conçue dans un esprit de conciliation et avec l'intention de parvenir à un arrangement de tous les différends existans entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Sa mort a trompé cet espoir, et l'acte a été depuis appliqué à d'autres fins. Ses successeurs l'ont fait servir de prétexte au vaste système d'usurpation qui, depuis si long-temps, fatigue et opprime notre commerce.

Le second acte du gouvernement britannique qui réclame notre attention, est l'ordre du conseil, du 7 janvier 1807, par lequel les puissances neutres sont exclues de la faculté de faire le commerce entre les ports de la France et ceux de ses alliés, avec aucun autre pays avec lequel la Grande-Bretagne ne pourroit librement commercer. Par cet ordre, la prétention de l'Angleterre, jusqu'ici non réclamée par aucune autre puissance, d'empêcher les neutres de disposer de partie de leurs cargaisons dans les différens ports du même ennemi, est renouvelée avec un surcroît d'injures. Tous les ennemis, quelque grand qu'en soit le nombre, et quel que soit leur éloignement mutuel, sont considérés comme un seul, et le même commerce, même avec des puissances en paix avec l'Angleterre, et qui, par des motifs politiques, avoient donné l'exclusion à son commerce, ou y avoient mis des restrictions, fut aussi prohibé. Dans cet acte, le gouvernement anglais a évidemment méconnu les droits de,

neutres; sentant bien que les mesures qu'il autorisoit ne pouvoient trouver de prétexte dans aucuns droits de la guerre, on n'en alléqua aucun. Interdire la vente de nos produits consistant en articles innocens, dans tous les ports non bloqués d'un belligérant, regarder tous les belligérans comme un seul, et soumettre tous les neutres aux mêmes restrictions, ce furent autant d'usurpations hardies; mais imposer des restrictions ou se mêler en aucune manière de notre commerce avec des nations neutres en paix avec l'Angleterre, et contre lesquelles elle n'avoit aucun motif de guerre justiciable, et par la seule raison qu'elles avoient exclu le sien de leurs ports, ou qu'elles y avoient mis des restrictions, ces mesures étoient tout-à-fait incompatibles avec les relations pacifiques subsistantes entre les deux pays.

(*Journ. de l'Emp.*)

Baltimore, 13 juillet. Il est probable que pendant quelques jours nous serons sans nouvelles du résultat de notre expédition navale; il y a toute raison de croire que le commodore américain est dans le chemin droit du convoi anglais de la Jamaïque; et, quoiqu'il se soit trouvé à deux ou trois jours de chemin de lui, la manière lente dont ce convoi marche, ajoutée à la manière supérieure de l'escadre américaine, donne à croire que dans ce moment une prise de la plus haute importance a été consommée. On peut évaluer cette flotte de la Jamaïque à dix ou douze millions sterling; qu'elle soit prise ou détruite par l'escadre américaine, cet événement doit produire à Liverpool et à Londres une sensation dont il est difficile de calculer les suites.

ANGLETERRE.

Londres, 21 août.

Vers deux heures les détails suivans ont été affichés au café Lloyd:

„ M. Foster est arrivé ce matin d'Amérique. Il a quitté Halifax, le 30 ou 31 juillet.

„ *Le Gleaner* est arrivé deux ou trois jours auparavant. M. Foster a envoyé les dépêches à New-Yorck et a laissé M. Baker, son secrétaire à Halifax, pour agir à sa place. L'amiral Sawyer croise à la queue du banc de Terre-Neuve.

„ On dit qu'une proclamation a été publiée en Amérique par laquelle il est ordonné à tous les anglais de quitter les Etats-Unis dans un temps déterminé.

--- Il paroît par des lettres particulières que le président des Etats-Unis a permis aux corsaires américains d'attaquer notre commerce.

--- Une lettre de Saint-Jean (Terre-Neuve), du 24 juillet, porte ce qui suit:

„ Hier un bâtiment est arrivé de Sydney. Le capitaine assure qu'un sloop chargé de charbon a été arrêté par un corsaire américain, et qu'on ne l'a délivré que parce que le corsaire a jugé qu'il ne valoit pas la peine d'être emmené. Sir John Duckworth est si persuadé qu'il y a des corsaires des Etats-Unis en mer, qu'il n'a pas voulu permettre à un capitaine des gardes-marines qui est dernièrement arrivé d'Angleterre, d'aller joindre le vaisseau de guerre *l'Africa*, à Halifax, sur un bâtiment marchand.

--- On apprend d'Halifax que l'amiral Sawyer est parti de ce port avec douze vaisseaux de guerre, et on ose que l'escadre des Etats-Unis est près du banc de Terre-Neuve.

--- Suivant une lettre datée de Jacmel (Saint-Domin-

gue), du 29 juin, Christophe a été forcé de lever le siège du Port-au-Prince. Il a perdu 3000 hommes devant cette place, soit par la maladie, soit par l'épée. Magny, un de ses principaux généraux, a déserté avec deux mille hommes. La plus grande partie du nord s'est soulevée contre lui. S.-Marc, Mirabalai se sont déclarés pour Pétion qui s'est mis en mouvement avec ses troupes. On espère que dans moins d'un mois ou six semaines, il aura chassé Christophe du pays qu'il occupe encore.

(*Jour. de Paris.*)

--- Le corps du général Ballesteros est toujours coupé des lignes de Saint-Roch par le général Leval. Trois mille Espagnols ont fait voile de la baie de Cadix sur Tariffa, afin de faire une diversion en sa faveur. Les habitans de Cadix continuent d'être très inquiets par le feu continuel des mortiers français de nouvelle invention, qui tombent souvent dans le milieu de la ville et occasionnent beaucoup de dégâts.

Nous apprenons avec peine que l'expédition dirigée contre les côtes de la Catalogne ayant été retardée, n'a pas eu le succès qu'on en attendoit.

--- Une lettre de Lymington a excité une forte sensation parmi les négocians. On y annonce que le capitaine Aberdons, du vaisseau de S. M. *la Muros*, y avoit débarqué se rendant à Terre-Neuve avec des dépêches pour le gouverneur, annonçant que quatre bâtimens anglais avoient été capturés par les Américains, et qu'en conséquence de cette nouvelle, *le Muros* avoit pris plusieurs navires américains dans sa traversée. En conséquence de l'impression qu'a faite la capture des dits quatre navires et la supposition où l'on est que le gouvernement américain a délivré des lettres de marque, *l'omium* a baissé de 4 1/2 à 4.

--- On écrit d'Antigue, en date du 6 juillet: “ Nous sentons bien vivement les effets de l'embargo américain, et notre perspective est bien triste, attendu que nous n'avons pas pour dix jours de vivres; en vérité, la farine coûte 30 dollars le barril; le maïs, qui est la nourriture principale de nos nègres, se vend 30 schellings (35 francs 90 cent.) le boisseau. Si nous ne pouvons plus nous procurer des vivres par les Américains, il est à craindre que nos nègres ne s'affranchissent du travail, ”

Extrait d'une lettre d'Halifax, le 21 juillet, reçu au café de Lloyd.

Un grand nombre de corsaires ont été équipés dans les différens ports des Etats-Unis; depuis quelques jours il en est arrivé plusieurs sur la côte. La baie de Fundi en fourmille, et nous avons appris hier qu'il en a paru dans le golfe de Saint-Laurent. Si cela est vrai, ils enlèveront beaucoup de bâtimens faisant partie de la flotte de Québec. Une flotte doit sortir sous peu de jours de la baie de Fundi, sous la protection du vaisseau de S. M. *l'Indien*: cette sortie donne aussi des inquiétudes.

Le Harmonie, de Terre-Neuve, *le Borbice*, de Teignmouth, et *le William*, de Bristol, ont été capturés par un corsaire américain devant le Cap-Sable; *l'Anny* appartenant au port Saint-Jean, a été pris aussi par un corsaire américain.

(*Jour. de l'Empire.*)

HONGRIE.

Semlin, 3 août.

D'après les dernières nouvelles de Turquie, les préparatifs de guerre s'y poursuivent avec la plus grande acti-

vite: de nombreux renforts sont déjà arrivés au camp de Schumla, et on en attend encore tous les jours. Depuis plus de 15 jours, les Turcs sont occupés à transporter à Nysse et à Sophie des provisions de toute espèce, ce qui excite singulièrement l'attention des Serviens. Les capitaines turcs font aussi beaucoup d'achats en Bosnie. Des voyageurs qui viennent de Turquie, rapportent qu'il y a beaucoup de troupes à Nysse. Les Russes ont établi à Gurguschewa et dans plusieurs autres endroits sur le Timok, des routes pour le transport de l'artillerie qui jusqu'ici leur manquait.

Le général des Serviens, Czorny-Georges, est arrivé avant-hier avec toute sa famille à Belgrade. On s'attend à tout moment à voir paraître l'ordre d'une levée générale.

(Gaz. de France.)

PRUSSE.

Berlin, 15 août.

Notre Gazette de la cour contient ce qui suit :

* Le général Kutusow a refusé le commandement du corps de troupes russes sous les ordres du prince Wittgenstein, vu le désordre qui y règne. *

S. Exc. le maréchal duc de Castiglione est parti pour Rostock, où il va passer en revue les troupes qui arrivent de France.

(Jour. de l'Empire.)

POLOGNE.

Varsovie, 8 août.

Il se confirme que l'empereur Alexandre a étendu l'aile gauche de son corps d'armée jusque vers Smolensk, pour faciliter par-là sa jonction avec celui du prince Bagration. Ce dernier est toujours pressé et vivement poursuivi, et essuie dans sa retraite une perte considérable. S'il parvenoit à opérer sa jonction, on auroit lieu d'espérer qu'enfin l'ennemi tiendrait ferme une fois et défendrait son propre pays; l'armée de l'invincible Napoléon le désire vivement. Mais d'après ce mouvement sur Smolensk, il sembleroit que les russes n'ont pour objet que de couvrir et de défendre les deux capitales Pétersbourg et Moscou, dont la première est menacée par l'armée française, qui marche avec célérité sur cette ville par Newla et Wielki-Luki, et la seconde par l'armée qui se porte sur Smolensk.

(Jour. de Paris.)

INTÉRIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, 26 août.

M. le général de division Fresia est arrivé à Venise pour y prendre le commandement de la 6^e division militaire, et remplir provisoirement les fonctions de gouverneur de Venise, place vacante par la mort de M. le vice-amiral Villaret.

Du 27. Le corsaire *le César*, capitaine Bonaventure Gavotti est entré le 23 juillet à Ajaccio, avec deux navires qu'il a capturés. Ces deux navires se rendoient à

Mahon avec un chargement d'acier, de vitriol, de grains, de papier, de peaux, d'huile et de thon.

--- La goélette de S. M. *la victoire*, commandée par l'enseigne de vaisseau Altazin, a amené à Toulon, le 12 août, un navire sicilien armé de six canons, et ayant quarante hommes d'équipage.

(Jour. de l'Empire.)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, le 8 Septembre Nous nous empressons de faire connaître la nouvelle suivante :

Smolensk a été emporté de vive force du 17 au 18 août. Les Russes ont perdu toute leur artillerie, nous avons fait 16,000 prisonniers et nous les poursuivons avec vigueur.

Trieste le 16 août.

Etat des bâtimens entrés et sortis pendant la première quinzaine de ce mois.

ENTRÉS.

| Qualité. | Illyrien | Italien | Napolitains | Totaux | Lieu d'où ils viennent. | Nature des Chargemens. |
|-------------|----------|---------|-------------|--------|-------------------------|--------------------------|
| Brick . . | 1 | --- | --- | 1 | Zerbi . . | Sel, Huile |
| Polacres . | 1 | --- | --- | 1 | Molfetta . | d'olive, Raisins - secs, |
| Tartanes . | --- | 2 | 1 | 3 | Ancône . . | soie, Eaux |
| Paranze . | --- | 1 | 2 | 4 | Venise . . | Vie, Ris, |
| Bragozzi . | 1 | 3 | --- | 4 | Chiozza . . | Etoupes, |
| Pielegghi . | 16 | 11 | --- | 27 | Ponte . . . | Chanvre, Pe- |
| Brazzere . | 45 | --- | --- | 45 | Rovigno . . | piet, Verres, |
| Battelli . | 34 | 12 | --- | 46 | Pirano . . | ries, Lin, |
| | | | | | Isola . . . | Soyes, Avoin- |
| | | | | | Cittanova . | ne, Vitriol, |
| | | | | | Capo d'Istrie | Alum, et Vit |
| | | | | | Duino, et | ordinaire. |
| | | | | | Sdoba . . | |
| | 98 | 29 | 4 | 131 | | |

SORTIS.

| Qualité. | Illyrien | Italien | Napolitains | Totaux | Leur destination | Nature des Changemens |
|--------------|----------|---------|-------------|--------|------------------|-----------------------|
| Trabacoli . | 3 | 1 | --- | 4 | Venise . . | Fer de divers |
| Pielegghi . | 19 | 6 | --- | 25 | Chiozza . . | ses qualités |
| Paranze . . | 4 | --- | --- | 4 | Ponte . . . | Garenne, Col- |
| Brazzere . . | 84 | --- | --- | 84 | Molfetta . . | le torte, Cro- |
| Bragozzi . . | 1 | 3 | --- | 4 | Rovigno . . | set, Cire vier- |
| Battelli . . | 34 | 25 | --- | 59 | Pirano . . | ge, Verresies |
| | | | | | Cittanova . | Laine, Pâtes |
| | | | | | Parenzo . . | Planches, |
| | | | | | Val di Torre | Cuir, Peaux |
| | | | | | Isola . . . | Rosoli, Ri- |
| | | | | | Monfalcone. | Toile. |
| | | | | | Sdoba, et | |
| | | | | | Capo d'Istria | |
| | 145 | 35 | --- | 180 | | |